

# A Rolle, le judo sponsorisé a été banni de l'école

**Le département a tranché. L'art martial ne peut pas être enseigné par un tiers, surtout avec de la publicité sur les kimonos**

**Igor Gardellini**

A Rolle, les élèves du primaire sont privés de judo. La décision de la Direction générale de l'enseignement (DGE0) est tombée lundi. Les cours dispensés par l'Association Trako contrevenaient à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) à deux égards: le projet n'avait pas eu son aval préalable et les kimonos des enfants étaient parés d'un logo publicitaire, en l'occurrence celui de l'entreprise minière Vale. Or, la publicité est interdite dans le cadre scolaire. Quelque 300 élèves seraient concernés.

Depuis la rentrée 2012, Philippe Blaser, directeur de l'établissement scolaire des Buttes, avait mis au programme des écoliers une heure par semaine d'initiation au judo. La période comptait

«Qui sera responsable si un enfant se casse un poignet? L'association, le professeur, l'école ou la DGE0?»

**Alain Bouquet**, directeur de l'enseignement obligatoire

parmi les trois heures de gym hebdomadaire. La majorité des parents avait d'abord bien accueilli l'idée. Mais, dernièrement, quelques-uns se sont offusqués du logo de la multinationale minière brésilienne basée à Saint-Prex, qui apparaissait sur les vêtements de sport de leurs enfants. Ils ont donc fait part de leurs interrogations à la DGE0, qui a réagi aussitôt, comme l'a révélé *La Côte* hier.

«Cette situation n'était pas admissible, confirme Alain Bouquet, directeur de la DGE0. La propagande commerciale est interdite dans les établissements scolaires publics.» Etonné, Sergei Aschwan, fondateur de Trako et médaillé de bronze aux Jeux olympiques, explique avoir justement contacté la DGE0 en septembre 2012 pour savoir si le logo posait problème: «On nous a dit que ce dernier ne prenait pas plus de place que n'importe quelle autre marque de vêtements et que nous pouvions continuer d'utiliser ces kimonos.»

La publicité de la firme n'est qu'un élément du problème pour Alain Bouquet. «Nous n'avons jamais donné l'autorisation à un tiers d'exercer cette fonction à Rolle, or c'est un impératif de la

LEO. Le directeur de l'établissement aurait dû nous soumettre une demande. Si un enfant se casse un poignet, qui sera responsable? L'association, le professeur, le directeur de l'École ou la DGE0?» étaye le directeur.

Autre souci: «Nous n'avons pas de garantie que les personnes qui dispensaient le cours avaient une bonne formation pédagogique. Donner une autorisation dans ces conditions revient à considérer que n'importe qui peut enseigner et ça n'est pas acceptable.»

## Pétition lancée

En attendant, un groupe de parents déçus se mobilise pour que les cours de judo reprennent. Depuis lundi après-midi, une pétition circule et 70 signatures ont été déjà récoltées. Maud Carrard, maman de deux enfants scolarisés aux Buttes, vient de la parapher. Elle considère que ces jeunes se retrouvent privés, à tort, d'une activité à cause d'une petite minorité de parents. «C'était une initiative géniale pour les enfants dont les familles n'ont pas les moyens de leur payer des cours privés. C'est dommage, le judo véhicule aussi des valeurs de respect et de contrôle de soi», ajoute-t-elle.